

## SÉANCE DU 26 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 26 janvier, le Conseil municipal de la Commune de VERTEILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEFRAYE Régis, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 19 janvier 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : Mmes et Mrs DEFRAYE Régis, BOUCARD David, FERRIER Didier, GUICHARD Marie, BLOYS Damien, BORDIER Frédérique, VIMBER Jean-François, DEBUE Sandra, KIEFFER Christian, PAJOT Ophélie, PANAZOL Jeannot et AVELLANEDA Jean-Raymond.

**Absents** : Mr CONSTANT Simon, Mme JOSEFOWITZ Virginie et Mme GUIGNARD Christelle.

**Procurations** : Mme BORDIER Frédérique à Mme GUICHARD Marie à partir de la 16<sup>ème</sup> délibération.

**Secrétaire de séance** : Mme BORDIER Frédérique

### ORDRE DU JOUR

- Achat d'un tirage Photographie de Camille Merlaud
- Augmentation des tarifs des concessions
- SMACL : Paiement
- Adhésions au Comité Départemental d'Action social 2023
- CNP : Adhésion 2023
- Centre de loisirs/piscine : Remboursement des charges par la Communauté de Commune du Périgord Ribéracois
- Ecole/Cantine/Mise à disposition de personnels : Remboursement des charges par le SIVOS de Verteillac-Cherval pour l'année 2022
- Archives de la mairie : devis pour l'intervention du service Archives du Centre de Gestion de la Dordogne (C.D.G.24)
- « Paniers repas » pour les agents communaux en mission
- Subvention supplémentaire à l'association du « CADV » pour l'activité « gym Séniors »
- Signature Avenant N°1 Marché public « Rénovation et mise en conformité de l'école de Verteillac » : MOE
- Indemnités des Elus : modifications
- Etude de faisabilité photovoltaïque pour l'école de Verteillac
- Réaménagement et extension de la salle du conseil municipal : Etude
- Mise en vente du Presbytère de la commune de Verteillac
- Investissement dans l'achat d'une rampe de protection pour le restaurant « L'Escalier » à Verteillac

- Remboursement à un élu des frais avancés par sa carte bancaire personnelle pour le paiement des bulletins municipaux « Spécial Bulletin municipal »
- Remboursement à un élu des frais avancés par sa carte bancaire personnelle pour le paiement de bandes et de ruban antidérapants
- Création d'un plafond d'achat sur la plateforme « AGORA STORE »
- Achat de deux extincteurs pour les véhicules communaux (camion et tracteur)
- Achat d'un chauffe-eau pour l'atelier municipal
- Désherbage dans le bourg de la commune de Verteillac
- Achat du service de reliure des registres d'Etat Civil
- Achat de panneaux K10
- Prestations Graphiste
- Achat d'une perceuse-visseuse sans fil

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

## N° 01-2023-01

### **Objet** : Achat d'un tirage Photographie de Camille Merlaud

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal qu'il a reçu d'un propriétaire une photographie de Camille Merlaud.

Il demande aux membres du Conseil municipal leur accord pour effectuer des tirages de cette photographie ainsi qu'un ou plusieurs encadrements.

Monsieur le Maire propose d'allouer une enveloppe à hauteur de **200.00 € H.T** afin de procéder aux tirages et encadrement(s).

Il demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer :

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder aux tirages et à (aux) encadrement(s) à hauteur d'une enveloppe de **200.00 € H.T** et à engager la dépense.

## N° 02-2023-01

### **Objet** : Augmentation des tarifs de concessions

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian KIEFFER, Conseiller municipal qui explique aux membres du Conseil municipal que le tarif des concessions doit être revu chaque année.

Il propose d'appliquer une augmentation de **5.2 %** arrondie à l'euro supérieur, correspondant au taux d'inflation de 2022, pour l'ensemble des concessions accordées par la Commune de Verteillac.

Il demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer :

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
- **Autorise** Monsieur le Maire à appliquer une augmentation de **5.2 %** arrondie à l'euro supérieur sur le tarif des concessions et ce, à compter du **1<sup>er</sup> Février 2023**.

## N° 03-2023-01

### **Objet** : SMACL : Paiement

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que les contrats d'assurance relatifs à aux contrats « Aleassur » Responsabilité Civil, Véhicules, Biens, Protection juridique, Auto collaborateur et Promut pour l'année 2023, doivent être honorés.

Il annonce un montant de **6 444.76 €**.

Après avoir pris connaissance des relevés adressés par les assurances SMACL (Société De Mutuelles D'assurance Des Collectivités Locales),

Il demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer :

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les contrats et à engager la dépense.

## N° 04-2023-01

**Objet** : Adhésions au Comité Départemental d'Action Social 2023

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de délibérer, comme chaque année, sur l'adhésion au CDAS (Comité Départemental d'Action Social) pour l'année 2023.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la création en date du 25 Février 1992, d'**UN COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE** de la Fonction Publique Territoriale placé auprès du Centre de Gestion.

Il donne lecture des statuts de l'organisme créé.

Il prie les membres du Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur l'adhésion de la collectivité pour l'année 2023.

Il demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer :

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** de ladite adhésion de la Commune de Verteillac au **COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE** pour le versement des prestations d'action sociales à ses agents (Adhésion pour les actifs et/ou retraités),
- **S'engage** à inscrire au Budget le montant total de la cotisation,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette adhésion.
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager la dépense.

## N° 05-2023-01

**Objet** : CNP : ADHESION 2023

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurance,

Il demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer :

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2023,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette adhésion,
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager la dépense.

## N° 06-2023-01

**Objet** : Centre de Loisirs/Piscine : Remboursement des charges par la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Monsieur le Maire propose que la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois participe aux frais concernant le Centre de Loisirs (électricité, gaz). Il annonce un montant de **6 433.78 €**.

Monsieur le Maire propose que la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois participe aux frais concernant la piscine (gaz, eau). Il annonce un montant de **17 060.67 €**.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Demande** à la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois de rembourser les frais engagés susvisés,
- **Arrête** à la somme globale de **Vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros et quarante-cinq cents (23 494.45 €)** selon le mémoire détaillé,
- **Autorise** Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

**N° 07-2023-01**

**Objet** : Ecole/Cantine/Mise à disposition de personnels : Remboursement des charges par le SIVOS de Verteillac Cherval pour l'année 2022

Monsieur le Maire propose que le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de Verteillac — Cherval participe aux frais concernant l'école (électricité, gaz, eau, frais de télécommunication). Il annonce un montant de **8 695.35 €**.

Monsieur le Maire propose que le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de Verteillac — Cherval participe aux frais concernant la cantine scolaire (électricité, gaz, eau, amortissement du matériel, assurance). Il annonce un montant de **11 225.39 €**.

Monsieur le Maire propose que le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de Verteillac — Cherval participe aux frais concernant la mise à disposition des personnels suivants, sur les périodes concernées (voir détail joint) :

- Mme KEROUREDAN Virginie à raison de 16/35 heures hebdomadaires,
- Mme LELONG Véronique, à raison de 15/30 heures hebdomadaires.

Monsieur le Maire annonce un montant de **19 411.65 €**.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et avec une abstention,

- **Demande** au SIVOS de Verteillac — Cherval de rembourser les frais engagés susvisés,
- **Arrête** à la somme globale de Trente-neuf mille trois cent trente-deux euros et trente-neuf cents (39 332.39 €), selon le mémoire détaillé,
- **Autorise** Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

**N° 08-2023-01**

**Objet** : Archives de la mairie : devis pour l'intervention du service Archives du Centre de Gestion de la Dordogne (C.D.G 24)

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le devis du Service Archives du Centre de Gestion de la Dordogne (C.D.G 24) pour une remise à jour du classement des archives pour : intégration au classement et à l'inventaire des dossiers devenus inutiles dans les bureaux, tri et élimination des dossiers périmés, et rédaction d'un bordereau d'élimination.

Il donne lecture du chiffrage estimatif qui s'élève à **360.00 €** correspondant à huit heures d'intervention au tarif horaire de **45.00 €**.

Il demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer :

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Valide** ledit devis et autorise Monsieur le Maire à engager la dépense.

## N° 09-2023-01

**Objet :** « Paniers repas » pour les agents communaux en mission

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FERRIER Didier, 2<sup>ème</sup> Adjoint, qui propose d'octroyer une compensation financière relative aux frais de restauration des agents communaux lors de leurs déplacements sur ordre de mission.

Monsieur le Maire propose un remboursement de **15.00 €** par repas et par agent si le déplacement sous ordre de mission est supérieur à **10 Km**.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Valide** la proposition de Monsieur le Maire concernant le paiement de « paniers repas » à hauteur de **15.00 €** au-delà de 10 km,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

## N° 10-2023-01

**Objet :** Subvention supplémentaire à l'association du « CADV » pour l'activité « Gym Séniors »

Monsieur le Maire propose pour l'année 2023 de voter de nouveau, l'accord d'une subvention au :

- CADV (Comité d'Animations et de Divertissements de Verteillac) pour son activité « Gym Séniors » d'un montant de **220.00 € pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2023**.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Valide** l'octroi de ladite subvention pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2023 au Comité d'Animations et de Divertissements de Verteillac d'un montant de **220.00 €**,
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager la dépense.

## N° 11-2023-01

**Objet :** Indemnités des Elus : modifications

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que par délibération N° 02-2020-07-10 avait été votés les montants des indemnités des élus selon un pourcentage :

- 36 % de l'indice 1027 pour le Maire,
- 9 % de l'indice 1027 pour chaque adjoint,
- 1.11 % de l'indice 1027 pour chaque conseiller municipal investi dans une délégation de fonctions.

Certains élus, ne pouvant honorer temporairement leur délégation, attestent renoncer à leurs indemnités, durant leur période d'indisponibilité.

Monsieur le Maire propose donc de répartir ces dernières proratisées en faveur des conseillers hors Adjointes et Maire. Ce qui augmente le pourcentage des conseillers à **1.39 %** de l'indice terminal de la Fonction Publique (INDICE 1027).

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Valide** l'attestation de renonciation à percevoir leurs indemnités de certains conseillers durant leur période d'indisponibilité,
- **Autorise** la répartition des ces dernières proratisées selon les pourcentages évoqués aux conseillers uniquement,
- **Autorise** Monsieur le Maire à recalculer les indemnités de chacun selon le tableau ci-joint à compter du **1<sup>er</sup> février 2023** :

<b>FONCTION</b>	<b>NOM/PRENOM</b>	<b>Indemnités allouées en % de l'indice terminal de la Fonction Publique (INDICE 1027)</b>	<b>Montant mensuel brut</b>
MAIRE	DEFRAYE Régis	36 %	1 449.19 €
1 <sup>er</sup> ADJOINT	BOUCARD David	9 %	362.30 €
2 <sup>ème</sup> ADJOINT	FERRIER Didier	9 %	362.30 €
3 <sup>ème</sup> ADJOINT	GUICHARD Marie	9 %	362.30 €
4 <sup>ème</sup> ADJOINT	BLOYS Damien	9 %	362.30 €
Conseiller Municipal avec Délégation	CONSTANT Simon	0 %	0
Conseiller Municipal avec Délégation	BORDIER Frédérique	1.38 %	55.55 €
Conseiller Municipal avec Délégation	VIMBER Jean-François	1.38 %	55.55 €
Conseiller Municipal avec Délégation	DEBUE Sandra	1.38 %	55.55 €
Conseiller Municipal avec Délégation	KIEFFER Christian	1.38 %	55.55 €
Conseiller Municipal avec Délégation	PAJOT Ophélie	1.38 %	55.55 €
Conseiller Municipal avec Délégation	JOSEFOWITZ Virginie	0 %	0
Conseiller Municipal avec Délégation	PANAZOL Jeannot	1.38 %	55.55 €
Conseiller Municipal avec Délégation	AVELLANEDA Jean-Raymond	1.38 %	55.55 €
Conseiller Municipal avec Délégation	GUIGNARD Christelle	1.38 %	55.55 €

## N° 12-2023-01

**Objet** : Signature Avenant N° 1 Marché public « Rénovation et mise en conformité de l'école de Verteillac » : MOE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BOUCARD David, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui procède à la lecture de l'avenant N°1 du Maitrise d'œuvre « SARL Atelier d'architecture Besson Bolze » - 3, Rue du Château Trompette – 33 000 Bordeaux relatif au marché public « Rénovation et mise en conformité de l'école de Verteillac ».

Il détaille :

- Le Montant de l'avenant,
- Le nouveau montant du marché public,
- Le montant initial du marché public.

Dans l'attente du document officiel,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'acceptation de signer ce nouvel avenant.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Valide** la signature de l'avenant N°1 du Maitrise d'œuvre « SARL Atelier d'architecture Besson Bolze » - 3, Rue du Château Trompette – 33 000 Bordeaux relatif au marché public « Rénovation et mise en conformité de l'école de Verteillac »,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant et à engager la dépense,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

## N° 13-2023-01

**Objet** : Etude de faisabilité photovoltaïque pour l'école de Verteillac

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BOUCARD David, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui explique aux membres du Conseil municipal qu'une étude de faisabilité photovoltaïque concernant la rénovation d'une partie de l'école de Verteillac serait énergiquement intéressant financièrement.

Il fait lecture du devis du Bureau d'Etudes T.C.E « inTECH SARL » - 6, boulevard de Saltgourde – 24430 Marsac – sur – L'Isle et annonce un montant de **2 100.00 € H.T**, soit **2 520.00 € T.T.C.**

Ce devis comprend :

- La vérification de la capacité portante de la charpente existante avec proposition de renforcement,
- L'étude d'opportunité photovoltaïque (implantation, calcul productivité, rentabilité),
- L'évaluation des coûts.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer :

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis après la concertation de l'ABF (Architectes des Bâti-ments de France) et à engager la dépense.

## N° 14-2023-01

**Objet** : Réaménagement et extension de la salle du Conseil municipal : Etude

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de réaménagement et d'extension de la salle de Conseil municipal.

Il fait lecture du devis de la SARL ALAIN de la VILLE, architecte, - La Meyfrenie - 24320 Verteillac concernant l'étude du projet.

L'étude comporte :

- Le relevé et la mise au net des plans état des lieux de la salle du conseil et du parvis, un reportage photos,
- L'esquisse d'aménagement comprenant plans, coupes, façades et croquis d'insertion urbaine,
- Le dossier d'avant-projet sommaire et d'avant-projet définitif (APS-APD) comprenant des plans légendés et à plus grande échelle et une estimation de travaux sommaire,
- La prise en compte de l'installation d'une structure temporaire en aluminium sur la place des Courtines et sa compatibilité avec le projet.

Monsieur le maire précis les montants proposés :

- Relevé et mise au net des plans et façades : **960.00 € HT**
- Esquisse, APS -APD et Mise en forme **2 400.00 € HT**

Soit un total de de **3 360.00 € HT**.

Il précise également que sur le devis est annoncé en Nota : « En cas d'avis favorable, ces montants seront considérés comme un acompte sur la mission de maîtrise d'œuvre globale »

Il demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer :

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Valide un devis définitif** compte tenu du Nota et propose la création d'un groupe de travail sur le sujet,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer un devis définitif, après étude, et à engager la dépense.

## N° 15-2023-01

**Objet** : Mise en vente du Presbytère de la commune de Verteillac

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il avait été évoqué lors du dernier conseil municipal, en question diverses, l'éventualité de la mise en vente du presbytère de la commune de Verteillac, bien communal.

En effet, Monsieur le Maire rappelle que ce bien est coûteux pour la Commune de Verteillac, concernant son entretien.

Il propose donc aux membres du Conseil municipal l'autorisation de mettre en vente ledit bien pour un montant de **170 000.00 €**.

Il demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer :

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et avec une voix contre et une abstention,

- **Autorise** Monsieur le Maire à proposer à la vente le bâtiment du presbytère pour un montant de **170 000.00 €**.
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires

## N° 16-2023-01

**Objet** : Investissement dans l'achat d'une rampe de protection pour le restaurant « L'Escalier » à Verteillac

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FERRIER Didier, 2<sup>ème</sup> Adjoint, qui propose d'investir dans l'achat d'une rampe de protection pour le restaurant « L'Escalier » - Le Bourg – Verteillac, afin de faciliter la descente des marches.

Il fait lecture du devis de l'entreprise : « Métallerie BOUCARD Alban » -Les Roubilloux - 24320 Verteillac pour un montant de **1 102.64 €** Micro entreprise non soumise à la T.V.A.

Ce devis comprend :

- Les fournitures, la fabrication de la rampe et d'un garde-corps à fixer sur la pergola en acier.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et avec une abstention,

- **Valide** la proposition d'achat d'une rampe de protection pour le restaurant « L'Escalier » - Le Bourg – Verteillac, pour un montant de **1 102.64 €** auprès de l'entreprise « Métallerie BOUCARD Alban »,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis et à engager la dépense,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

## N° 17-2023-01

**Objet** : Remboursement à un élu des frais avancés par sa carte bancaire personnelle pour le paiement des bulletins municipaux « Spécial Bulletin municipal »

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal qu'un élu a dû payer l'édition de bulletins municipaux avec sa carte bancaire personnelle, auprès de la société EXAPRINT – Zac de Fréjorgues Est - 451, Rue de la Mourre – 34130 Mauguio.

Il demande l'accord desdits membres du Conseil municipal pour procéder au remboursement par la collectivité.

Le montant est de : **216.28 €** HT, soit **259.54 €** TTC.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et avec une abstention,

- **Valide** la demande de remboursement à l'élu concerné pour la somme de **259.54 T.T.C.**,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le mandat et à engager la dépense,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

## N° 18-2023-01

**Objet** : Remboursement à un élu des frais avancés par sa carte bancaire personnelle pour le paiement de bandes et de ruban antidérapants

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal qu'un élu a dû payer deux bandes antidérapantes Adhésives et un ruban antidérapant à haute traction pour marches intérieures et extérieures, rampes, allées et terrasse avec sa carte bancaire personnelle.

Lesdits achats ont été effectués sur le site « Mano Mano » pour un montant total de **114.76 €** (26.53 € + 88.23 €).

Il demande l'accord desdits membres pour procéder au remboursement par la collectivité.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et avec une abstention,

- **Valide** la demande de remboursement à l'élu concerné pour la somme de **114.76 € T.T.C.**,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le mandat et à engager la dépense,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

## N° 19-2023-01

**Objet** : Création d'un plafond d'achat sur la plateforme « AGORA STORE »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la plateforme « Agora Store » est dédiée aux ventes aux enchères en ligne de biens pour les mairies, les organismes publics et les grandes entreprises.

Il propose aux membres du Conseil municipal leur accord pour convenir d'un plafond d'achat à hauteur de **2 000.00 €**.

Il demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer :

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer des achats sur la plateforme « AGORA STORE » à hauteur de **2 000.00 €** maximum, soit le plafond proposé.
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager la dépense,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

## N° 20-2023-01

**Objet** : Achat de deux extincteurs pour les véhicules communaux (camion et tracteur)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur AVELLANEDA Jean-Raymond, Conseiller municipal, qui propose aux membres du Conseil municipal d'investir dans l'achat de deux extincteurs poudre 2 Kg qui seront installés dans les deux véhicules communaux.

Il précise que ces achats sont de l'ordre du domaine de la sécurité et fait lecture du devis de la Société SARL INCENDIE SERVICES – 23 Rue des Moissons – 16410 GARAT pour un montant total de :

**73.80 € HT**, soit **88.56 € TTC**.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Valide** la proposition d'achat de deux extincteurs pour les véhicules communaux auprès de la Société SARL INCENDIE SERVICES – 23 Rue des Moissons – 16410 GARAT pour un montant total de : **73.80 € HT**, soit **88.56 € TTC**.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis et à engager la dépense,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

#### **N° 21-2023-01**

**Objet :** Achat d'un chauffe-eau pour l'Atelier municipal

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FERRIER Didier, 2<sup>ème</sup> Adjoint, qui propose aux membres du Conseil municipal d'investir dans l'achat d'un chauffe-eau dans l'atelier municipal afin que les employés municipaux puissent bénéficier d'eau chaude.

Il fait lecture du devis de la société DAFRAL – Route de Mussidan – 24600 RIBERAC :

- Chauff/eau 30L S/Evier Liquine pour un montant de **162.50 € H.T**, soit **195.00 € T.T.C**.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Valide** la proposition d'achat d'un chauffe-eau 30L S/Evier Liquine pour un montant de **162.50 € H.T**, soit **195.00 € T.T.C** auprès de la société DAFRAL – Route de Mussidan – 24600 RIBERAC,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis et à engager la dépense,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

#### **N° 22-2023-01**

**Objet :** Désherbage dans le bourg de de la commune de Verteillac

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FERRIER Didier, 2<sup>ème</sup> Adjoint, qui propose aux membres du Conseil municipal d'investir dans le traitement dés herbant du bourg de Verteillac à partir du mois de Mars 2023.

Il fait lecture du devis de la société C. Randal- 45, Rue Etroite – 24320 Verteillac pour un montant total de **3 150.00 €** (Non soumis à la T.V.A).

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer :

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Valide** ledit devis et autorise Monsieur le Maire à engager la dépense,
- **Propose** à Monsieur le Maire un co-financement éventuel avec l'ACAV (Association des Artisans et des Commerçants Verteillacois).

## N° 23-2023-01

**Objet** : Achat du service de reliure des registres d'Etat Civil

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal qu'à la fin de chaque année écoulée, les trois registres d'Etat civil doivent être clôturés et reliés.

Il fait lecture du devis du Groupe Sprint Fabrègue – Rue de la Fontaine Tanche – 87500 Saint-Yrieix-la-Perche et annonce un montant de **387.00 € H.T**, soit **464.40 € T.T.C**.

Il demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer :

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis et à engager la dépense.

## N° 24-2023-01

**Objet** : Achat de panneaux K10

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal qu'il convient d'investir dans l'achat de trois panneaux K10.

Ces panneaux ont pour objectif de sécuriser la manœuvre de poids-lourds ou pour signaler et protéger un passage de piétons (sortie d'école, passage dangereux sur un chantier...).

Monsieur le Maire propose d'investir dans l'achat de trois panneaux K10 auprès de la Société « Virage » - 45, rue René Caudron – 60 280 Margny-Lès-Compiègne, société qui propose également l'achat en ligne.

Il annonce un montant de **93.00 € H.T**, soit **127.20 € T.T.C** pour les trois panneaux.

Il demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer :

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager la dépense auprès de la Société « Virage » - 45, rue René Caudron – 60 280 Margny-Lès-Compiègne, société qui propose également l'achat en ligne, pour un montant de **127.20 € T.T.C** pour l'achat de trois panneaux K10.  
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

## N° 25-2023-01

**Objet** : Prestations Graphiste

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que LORENE GODINEAU, graphiste, effectue à ce jour, plusieurs prestations telles que :

- La réalisation des différents bulletins municipaux,
- Affiches,
- Flyers,
- Modifications sur le site internet,
- Communications diverses.

Il rappelle que par délibération N° 02-2021-10 avait été voté un montant annuel de **500.00 €** T.V.A non applicable en faveur de Mme GODINEAU Lorène – Graphiste- « Le Bourg » – Verteillac - 24320.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal la reconduction du service de prestations, avec une augmentation de **100.00 €**, soit **600.00 €** pour l'année 2023.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

- Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- **Valide** la reconduction de la prestation de Lorène GODINEAU, graphiste, Le Bourg – Verteillac 24320 pour un montant de **600.00 €** T.V.A non applicable
  - **Autorise** Monsieur le Maire à engager la dépense.
  - **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

#### N° 26-2023-01

**Objet** : Achat d'une Perceuse - Visseuse sans fil

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FERRIER Didier, 2<sup>ème</sup> Adjoint, qui propose d'investir dans l'acquisition d'une perceuse -visseuse sans fil afin de la mettre à disposition des Adjointes techniques.

- Il fait lecture de devis de l'entreprise MERLAUD et FILS – Le Bourg - Verteillac :
- Visseuse -Perceuse MAKITA pour un montant de **467.21 €** H.T, soit **560.65 €** T.T.C.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

- Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- **Valide** l'achat de la Visseuse -Perceuse MAKITA pour un montant de **467.21 €** H.T, soit **560.65 €** T.T.C auprès de l'entreprise MERLAUD et FILS – Le Bourg – Verteillac,
  - **Autorise** Monsieur le Maire à signer les devis et à engager la dépense,
  - **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

## DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE DU 26 JANVIER 2023

N°01-2023-01

ACHAT D'UN TIRAGE PHOTOGRAPHIE DE CAMILLE MERLAUD

N° 02-2023-01

AUGMENTATION DES TARIFS DE CONCESSIONS

N° 03-2023-01

SMACL : PAIEMENT

N° 04-2023-01

ADHESIONS AU COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIAL 2023

N° 05-2023-01

CNP : ADHESION 2023

N° 06-2023-01

CENTRE DE LOISIRS/PISCINE : REMBOURSEMENT DES CHARGES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERIGORD RIBERACOIS

N° 07-2023-01

ECOLE/CANTINE/MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS : REMBOURSEMENT DES CHARGES PAR LE SIVOS DE VERTEILLAC CHERVAL POUR L'ANNEE 2022

N° 08-2023-01

ARCHIVES DE LA MAIRIE : DEVIS POUR L'INTERVENTION DU SERVICE ARCHIVES DU CENTRE DE GESTION DE LA DORDOGNE (C.D.G 24)

N° 09-2023-01

« PANIERS REPAS » POUR LES AGENTS COMMUNAUX EN MISSION

N°10-2023-01

SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION DU « CADV » POUR L'ACTIVITE « GYM SENIORS »

N°11-2023-01

INDEMNITES DES ELUS : MODIFICATIONS

N°12-2023-01

SIGNATURE AVENANT N°1 MARCHE PUBLIC « RENOVATION ET MISE EN CONFORMITE DE L'ECOLE DE VERTEILLAC » : MOE

N°13-2023-01

ETUDE DE FAISABILITE PHOTOVOLTAIQUE POUR L'ECOLE DE VERTEILLAC

N°14-2023-01

REAMENAGEMENT ET EXTENSION DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL : ETUDE

N°15-2023-01

MISE EN VENTE DU PRESBYTERE DE LA COMMUNE DE VERTEILLAC

N°16-2023-01

INVESTISSEMENT DANS L'ACHAT D'UNE RAMPE DE PROTECTION  
POUR LE RESTAURANT « L'ESCALIER » A VERTEILLAC

N°17-2023-01

REMBOURSEMENT A UN ELU DES FRAIS AVANCES PAR SA CARTE  
BANCAIRE PERSONNELLE POUR LE PAIEMENT DES BULLETINS MUNI-  
CIPAUX « SPECIAL BULLETIN MUNICIPAL »

N°18-2023-01

REMBOURSEMENT A UN ELU DES FRAIS AVANCES PAR SA CARTE  
BANCAIRE PERSONNELLE POUR LE PAIEMENT DE BANDES ET DE RU-  
BANS ANTIDERAPANTS

N°19-2023-01

CREATION D'UN PLAFOND D'ACHAT SUR LA PLATEFORME « AGORA  
STORE »

N°20-2023-01

ACHAT DE DEUX EXTINCTEURS POUR LES VEHICULES COMMUNAUX  
(CAMION ET TRACTEUR)

N°21-2023-01

ACHAT D'UN CHAUFFE-EAU POUR L'ATELIER MUNICIPAL

N°22-2023-01

DESHERBAGE DANS LE BOURG DE LA COMMUNE DE VERTEILLAC

N°23-2023-01

ACHAT DU SERVICE DE RELIURE DES REGISTRES D'ETAT CIVIL

N°24-2023-01

ACHAT DE PANNEAUX K10

N°25-2023-01

PRESTATIONS GRAPHISTE

N°26-2023-01

ACHAT D'UNE PERCEUSE-VISSEUSE SANS FIL

**SUIVENT LES SIGNATURES**